

# ATCRQ-Express



ATCRQ 30, rue Champagnat, Lévis, Québec, G6V 2A5  
819 55ATCRQ (552-8277)  
atcrqtransport@gmail.com

---

## Recommandations pour la révision de la politique sur le transport pour 2012.....

Le dossier est toujours très actif et nous poursuivons notre travail afin de s'assurer que les recommandations représentent nos réalités.

**Le Ministère des Transports du Québec n'ayant pas terminé les différentes tournées qu'il devait effectuer, nous profitons d'un délai très important car il nous sera possible d'intégrer à notre démarche, des recommandations émanant de notre colloque d'avril prochain.**

Si l'ATCRQ insiste sur l'importance du colloque d'avril, c'est que les enjeux sont majeurs pour plusieurs organisations de transport collectif de personnes en régions et en milieux ruraux.

Les lois, les règlements et les juridictions, ne concernent pas uniquement les organisations de transport collectif à statut unique. L'application des lois, des règlements et des juridictions dans la prochaine politique des Transports du Québec, vise l'ensemble des intervenants qui offrent présentement un transport collectif ou dit collectif pour des clientèles spécifiques. **À titre d'exemple : le transport nolisé effectué par des organisations propriétaires de véhicules, ne sera plus toléré sans permis adéquat.**

Une question que nous devons nous poser : **À l'heure où les transporteurs voient certains de leurs circuits cesser leurs trajets, croyez-vous qu'il sera facile pour une organisation d'obtenir un permis pour effectuer du transport nolisé? Poser la question, c'est y répondre.**

Il est très important que les organisations travaillent en étroite collaboration pour s'assurer que des accommodements seront retenus pour assurer la viabilité et la pérennité de nos organismes.

## Commissions scolaires

Dans notre ATCRQ-Express d'octobre, nous invitons les organisations à nous faire part de leurs liens avec leur Commission scolaire. Comme vous le savez sans doute, le tout est à géométrie variable et cela s'explique par le fait que chaque Commission scolaire est autonome.

**Pour certains territoires, différentes divergences sont rencontrées et il vous sera possible d'échanger sur le sujet lors du colloque et ce, sans intermédiaire.**

L'ATCRQ vous confirme qu'il existe un réel partenariat avec la Fédération des commissions scolaires du Québec et que nous poursuivons nos travaux pour faciliter les relations entre les organisations locales et les commissions scolaires.

## **Ministère des Transports du Québec**

Votre Association a rencontré à plusieurs reprises le Ministère des Transports du Québec pour discuter de différents dossiers. L'ATCRQ a en profité pour expliquer la situation vécue au cours de l'année 2010 et pour faire mentir nos détracteurs.

Le transport d'accompagnement retient notre attention car il concerne plusieurs organisations offrant du transport collectif de personnes en milieu rural. L'harmonisation du transport collectif avec les organisations offrant du transport d'accompagnement, amène des interprétations qui nous faut clarifiées. **Nous ferons l'exercice lors de notre colloque avec les gens concernés et le Ministère.**

Depuis notre dernier bulletin d'octobre dernier, l'ATCRQ a fait des relances pour s'assurer que le versement de la subvention au fonctionnement de nos organisations qui couvrait l'année 2010 leur parvienne très rapidement car plusieurs, étaient non seulement en attente mais rencontraient des situations financières difficiles.

## **Subvention du Ministère des Transports du Québec / Campagne de promotion multi-locale**

Le Ministre M. Sam Hamad, annonçait en janvier dernier, l'octroie de la subvention demandée par l'ATCRQ pour réaliser une campagne de promotion multi-locale.

L'objectif de la campagne de promotion vise à livrer un message sur les avantages du transport collectif et l'existence d'organisations dans nos régions et dans nos territoires ruraux.

C'est en collaboration avec différents partenaires que la campagne se réalisera mais la maître d'œuvre du projet, est votre Association.

Le projet totalisant plus de 300 000,00\$ est d'envergure et l'ATCRQ est heureuse de constater que son expertise et ses capacités à réaliser des projets concrets soient reconnues.

Le dévoilement de la campagne se fera lors de notre colloque.

## **Fédération québécoise des municipalités**

Le départ de Mme Agnès Dupriez à titre de répondante pour le transport collectif, a créé un report pour certains dossiers que nous travaillions en collaboration.

C'est avec une grande satisfaction que l'ATCRQ apprend l'arrivée en poste de M. Jean-Christian Roy pour prendre la relève. Une rencontre de travail est déjà prévue jeudi le 3 mars pour relancer le dossier sur la vérification des antécédents judiciaires ou le mandat de recherche négative. Nous profiterons de l'occasion pour relancer les démarches pour élaborer un outil permettant d'identifier la réduction d'émission des gaz à effet de serre par les organisations de transport collectif de personnes en milieu rural.

## Transport d'accompagnement

En novembre dernier, l'ATCRQ assistait au Congrès du Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi. La présence de votre Association s'explique par le fait que plusieurs organisations de transport collectif de personnes en milieu rural, doivent travailler en collaboration avec les taxis sur leur territoire et que pour certaines, l'harmonie n'est pas au rendez-vous et des zones grises se retrouvent au niveau des lois régissant cette industrie.

De plus, le sujet du transport d'accompagnement étant à l'ordre du jour, l'ATCRQ considérait important de connaître les orientations données à ce service pour le futur. C'est donc la présentation du résultat des travaux entre le CPCDIT et le MTQ qui retient notre attention.

Ne pouvant encadrer légalement la notion du « bénévole », c'est la définition « d'accompagnement » qui est revue. La portée de la définition retenue est la suivante : La notion d'accompagnement n'est pas reliée uniquement au transport mais bien, à la personne. Ainsi, le conducteur ou la conductrice bénévole devra dorénavant, accompagner la personne à son rendez-vous et l'attendre.

Cette définition du transport d'accompagnement fait en sorte qu'un conducteur ou qu'une conductrice, ne pourra plus effectuer le transport pour plusieurs personnes demandant de l'accompagnement car il ou elle doit demeurer avec la personne.

Devant cette situation, l'ATCRQ a eu plusieurs échanges avec des membres directement concernés dans le but de bien faire valoir les impacts d'un tel changement. Des échanges avec le MTQ, l'industrie du taxi, etc... sont à la base du comité de travail qui vise à définir des accommodements envers certaines lois, règlements et juridictions.

**Les spécificités de nos territoires commandent des lois, des règlements et des juridictions qui s'adaptent en fonction des différentes réalités. Il s'agit d'un enjeu majeur qui sera discuté lors du colloque d'avril prochain.**

## Centre de gestion des déplacements

Suite à différents commentaires reçus de nos membres, l'ATCRQ a rencontré l'Association des centres de gestion des déplacements. Le but de cette rencontre était de clarifier les rôles de chacun dans un respect mutuel et de s'assurer, que les projets de développement que nous pouvons rencontrer dans les régions qui comptent un CGD s'élaborent en concertation et en partenariat avec les organisations locales.

Si l'action des CGQ se veut urbaine pour plusieurs d'entre vous, certains services proposés comme le covoiturage, vient dédoubler le travail des organisations locales en transport collectif qui offrent un tel service.

Les interventions des CGD auprès des entreprises, se retrouvent également en milieu rural et c'est à ce niveau que la concertation doit s'établir.

Suite à cette rencontre, des échanges existent sur une base régulière et l'Association des CGD sera présente au colloque d'avril.

## **Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

L'ATCRQ rencontrait le Ministère du Développement durable pour présenter un projet visant à démontrer aux décideurs du transport collectif de personnes en milieu rural (les municipalités) de l'impact de leur soutien financier sur l'environnement.

Le projet sera relancé après le colloque d'avril.

## **Mini-guide**

Directement relié au guide d'intervention en transport collectif lancé en 2009, l'ATCRQ travaille à la réalisation d'un mini-guide qui vient concrétiser l'aspect légal de nos pratiques. L'outil sera lancé au colloque d'avril prochain et sera distribué aux MRC, aux directeurs des municipalités ainsi qu'aux élus en septembre prochain.

## **Comment définir le transport collectif?**

Cela peut sembler bête comme question mais à l'heure où tout est collectif, la question est très pertinente pour les instances publiques.

Voici certaines réflexions qui prétendent définir le transport collectif :

- lorsqu'il y a plus d'une personne
- lorsqu'il y a différents plusieurs clientèles différentes dans un même circuit
- lorsque l'horaire correspond aux besoins de plusieurs clientèles
- etc...

Vous aurez compris qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive mais l'ATCRQ tenait à vous faire partager les propos qui sont véhiculés en ce qui concerne le transport collectif. Nous pourrions échanger sur le sujet lors de notre rencontre en avril prochain car il en sera question.

## Mise à jour des informations

Toutes les organisations offrant du transport collectif sous toutes ses formes ou du transport adapté, recevront très prochainement une demande de mettre à jour vos informations concernant votre organisation et vos offres de transports.

Il est important de faire l'exercice car présentement les informations sont différentes en fonction du support concerné.

À titre d'exemple : Une organisation à le profil « 1 » sur son site internet

le profil « 2 » sur le site de la MRC

le profil « 3 » sur Espacebus

Dans le but de faciliter la recherche d'information pour les utilisateurs actuels et ceux qui désirent utiliser vos services pour 1<sup>ière</sup> fois, il faudrait s'assurer que les mises à jour soient complétées. Nous vous remercions à l'avance de votre prochaine collaboration.

## Colloque d'avril 2011

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 25 mars pour bénéficier du rabais applicable sur le coût de votre chambre et nous sommes heureux de vous annoncer que le déjeuner du 29 avril, est offert par la CRÉ de l'Outaouais.

L'équipe de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec